

• (2.20 p.m.)

[Français]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur le président, je tiens à remercier l'honorable ministre de l'annonce qu'il vient de faire.

Cependant, je veux appeler son attention sur le fait que de nouveau programme aidera peut-être temporairement les producteurs de bleuets. Demeurant dans la principale région du Québec où se fait la cueillette des «bleuets», je parle en connaissance de cause.

Au fait, la baisse du revenu de ceux qui cueillent les «bleuets» est attribuable à deux causes: la pénurie de «bleuets» et la baisse des prix.

La pénurie de «bleuets» est principalement attribuable au fait qu'on se sert d'huile pour faire brûler les «bleuetières». On s'imaginait autrefois, alors que des feux de forêts se produisaient tous les 10, 15 ou 20 ans, que ces feux favorisaient la croissance des «bleuets». On en a donc conclu qu'il fallait faire brûler les «bleuetières» tous les deux ou trois ans, ce qui a entraîné une destruction presque systématique de toutes nos «bleuetières» du Nord, car on se trouve alors à détruire par le feu toutes les nouvelles pousses. On peut facilement prévoir les résultats.

Et des experts du gouvernement ont établi leur centre de recherche à Saint-Léon, dans une circonscription voisine, bien qu'il ne s'y trouve que deux «bleuetières», alors que nous en avons 14. On est en train de détruire toutes nos «bleuetières» par ce brûlage excessif.

La principale cause de la baisse du revenu est la pénurie de «bleuets» qui, depuis un, deux ou trois ans, va sans cesse croissant.

La deuxième raison, ce sont les prix. Les prix ont toujours baissé, surtout quand le syndicat des cueilleurs de «bleuets» s'est mis de la partie et a voulu établir un cartel du marché des «bleuets». On a écarté toute concurrence. Les acheteurs américains s'amenaient chaque année. J'ai vu des années formidables où il se présentait 16 ou 20 acheteurs américains. Or, on n'en voit plus un seul. Les acheteurs qui sont actuellement très peu nombreux, surtout ceux qui traitent avec le syndicat, offrent les prix qu'ils veulent, de sorte que les cueilleurs ne sont même plus intéressés.

Je crois que ce sont là les deux principales raisons du marasme. Il va falloir que le ministère s'attaque à ces deux causes et écoute non pas les prétendus experts de Saint-Léon, mais les acheteurs qui savent vraiment ce que c'est qu'un «bleuet». Ils savent que le «bleuet» est un fruit sauvage et que si l'on détruit son habitat, c'est-à-dire la forêt, il disparaît. Au fait, on essaie de faire pousser des «bleuets» dans les «déserts». Voilà le grand mal.

Monsieur le président, je veux tout simplement appeler l'attention de l'honorable ministre de l'Agriculture sur ce sujet—j'en aurais bien long à dire—afin qu'il fasse faire une enquête sérieuse par des producteurs de «bleuets», par ceux qui connaissent vraiment les «bleuets», et non pas par ceux qui n'y connaissent rien. A ce moment-là, nous pourrions peut-être obtenir un rapport sensé.

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Bellechasse invoque le Règlement.

**M. Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup d'hésitation que j'invoque le Règlement, parce qu'il m'est venu à l'esprit, à plusieurs reprises, d'appeler l'attention de la présidence sur le fait suivant: Lorsqu'un ministre fait une déclaration, il est normal que chaque représentant des partis puisse exprimer son opinion sur la façon dont son parti accueille la déclaration. Mais lorsque vient le tour du représentant du Crédit social de prendre la parole, en français, selon son droit, il arrive très souvent que les députés entretiennent des conversations, de sorte que l'on a peine à entendre celui qui a la parole.

Je comprends que ce n'est pas par mauvaise volonté, mais je demande qu'à l'avenir on respecte le droit de parole du député de mon parti, afin que l'on entende ce qu'il a à dire.

**M. l'Orateur:** Je suis certain que tous les honorables députés voudront bien prendre en considération les remarques de l'honorable député de Bellechasse. Je crois qu'elles sont bien fondées, et j'invite tous les députés à ne pas oublier que ceux qui parlent au nom de leur parti, à la suite d'une déclaration ministérielle, ont le droit, en vertu du Règlement de la Chambre, d'être entendus par leurs collègues.

\* \* \*

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

### L'EFFET DU PROGRAMME AMÉRICAIN DISC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

**M. Steven Otto (York-Est):** Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion à propos de l'adoption, hier, par le Sénat américain du programme DISC. Le caractère urgent de cette motion repose sur le fait que le programme DISC entraînera un exode massif vers les États-Unis d'entreprises installées au Canada, lesquelles aspireront à bénéficier des exemptions d'impôts prévues par ce programme. Il en résultera la fermeture de la moitié des entreprises industrielles canadiennes ainsi qu'un chômage massif. Dans ces conditions, il est absolument nécessaire que la Chambre étudie les mesures à prendre pour assurer la survivance économique de notre pays. En conséquence, et avec le consentement unanime de la Chambre, je propose la motion suivante:

Que la Chambre étudie les mesures qu'il convient de prendre sur le plan économique à la suite de l'adoption, hier, du programme DISC par le Sénat américain.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baldwin:** Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** D'accord.

**M. Baldwin:** J'appuie la motion, monsieur l'Orateur.